

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01575 Numéro SIREN : 809 096 712 Nom ou dénomination : 7switch

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt 56899

7SWITCH
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 8/10 Passage Turquetil
75011 PARIS
809 096 712 RCS PARIS

**COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020**


CERTIFIE CONFORME
LE REPRESENTANT DUMENT HABILITE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
7SWITCH	148 RUE DE L'UNIVERSITE
SIRET 8 0 9 0 9 6 7 1 2 0 0 0 1 7	75007 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	SIRET

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FINTEK 22 RUE ALEXANDRE DUMAS 75011 PARIS Tél: 0142783599	
OGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
	Date: Lieu PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: DIRECTEUR GENERAL
	Signature BOULNOIS JULIEN
Examen de conformité fiscale (ECF)	

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions					e
autres que celles visées en (a),					f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					
Total (a à h)					

I	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise 7SWITCH

Adresse de l'entreprise 148 RUE DE L'UNIVERSITE 75007 PARIS

Numéro SIRET * 80909671200017

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0	Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 9
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		302
	Total I (5)	044	048		302
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	131	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	506	451
	Autres * (3)	072	074	5 128	5 795
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	59 201	59 606
	Charges constatées d'avance *	092	094	408	1 324
	Total II	096	098	65 373	67 176
	Total général (I+II)	110	112	65 373	67 478
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *		120		10 000	10 000
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126		641	641
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131			
Report à nouveau		134		(28 055)	(40 014)
Résultat de l'exercice		136		22 398	11 959
Provisions réglementées		140			
Total I		142		4 984	(17 414)
Provisions pour risques et charges		154			
Total II		156			
Emprunts et dettes assimilées		164			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166		58 243	83 540
Fournisseurs et comptes rattachés *		172		2 146	1 351
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	182		
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		60 389	84 892
Total général (I + II + III)		180		65 373	67 478
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 7SWITCH

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480	302	482		484	302	486					
TOTAL		490	302	492		494	302	496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	②	③	④	Plus ou moins-values					
						Court terme *	Long terme				
						⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL						596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 7SWITCH

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	40 201	Déficits imputés	983	22 398
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	17 803
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	17 803

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 606
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 912
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

7SWITCH
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 8/10 Passage Turquetil
75011 PARIS
809 096 712 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 21 JUIN 2021**

DEUXIEME DECISION

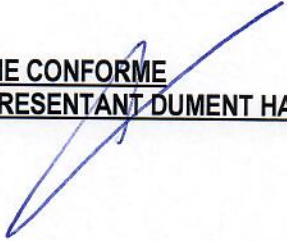
L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à la somme de 22.398 euros, de la façon suivante :

Poste à affecter	Poste affecté	Montant à affecter	Affectation
Résultat de l'exercice		22.398 €	
Total		22.398 €	
	Report à nouveau		22.398 €
	Total		22.398 €

Compte tenu de cette affectation, le solde du poste « *Report à Nouveau* », s'élevant à (28.055) euros passe à (5.657) euros.

Conformément à l'article L. 232-12 alinéa 1er du code de commerce, les distributions de dividendes peuvent débiter une fois que le compte « *Report à nouveau* » est soldé ou créditeur.

CERTIFIE CONFORME
LE REPRESENTANT DUMENT HABILITE



7SWITCH
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 8/10 Passage Turquetil
75011 PARIS
809 096 712 RCS PARIS

**RAPPORT DE GESTION
DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Cher associé,

Nous vous avons convoqué en assemblée générale annuelle, conformément à l'article L. 227-9 du code de commerce et aux statuts de notre Société, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées, que tous les documents prévus par la loi, les règlements et les statuts de la Société ont été tenu à votre disposition conformément à la loi.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1-II du code de commerce, nous vous présentons ci-après *« la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle il [le rapport de gestion] est établi, ses activités en matière de recherche et de développement. »*.

1.1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2020, représente le sixième exercice de la société, qui a eu une durée normale de douze mois, comme le précédent.

Durant l'année 2020, la Société a poursuivi son activité de centrale d'achat de livres numériques dans la continuité des exercices précédents. Celle-ci s'est déroulée dans des conditions normales, sans difficulté particulière. Dans le contexte de la crise du Covid 19, particulièrement propice à la lecture de livres sur supports numérique, elle s'est révélée satisfaisante, avec une hausse du chiffre d'affaires de 43,11% et un résultat d'exploitation qui reste bénéficiaire. L'exercice s'est soldé par un bénéfice de 22.398 euros (+87,29%).

Les résultats de la Société, et leur évolution comparée aux deux exercices précédents, se caractérisent par les données suivantes :

	en euros		
	<i>Exercice clos 31.12.2020</i>	<i>Exercice clos 31.12.2019</i>	<i>exercice clos 31.12.2018</i>
Chiffre d'affaires	232.644	162.558	154.599
Résultat d'exploitation	22.785	12.149	9.605
Résultat financier	(387)	(190)	(531)
Résultat courant avant impôts	22.398	11.959	9.075
Résultat exceptionnel	-----	-----	(52.943)
Résultat net	22.398	11.959	(43.868)

Aucun évènement particulier n'est à signaler au titre de l'exercice 2020.

Sur un plan social, il est rappelé que la Société n'emploie pas de personnel et que les fonctions de Président de la Société ne sont pas rémunérées.

Sur un plan financier, la situation de la Société était la suivante à la clôture 2020 :

- sa trésorerie s'élevait à 59.201 euros (contre 59.606 euros en 2019), principalement constituée des disponibilités ;
- la Société n'a aucun emprunt bancaire en cours ;
- elle n'a pas réalisé d'investissements en 2019 ;
- ses dettes s'élevaient à 60.389 euros, toujours quasi-intégralement constituées par les dettes fournisseurs.

Sur un plan juridique, aucun autre évènement particulier n'est à signaler.

1.2. Analyse de l'évolution des affaires

Au 31 décembre 2020, le total net du bilan s'élevait à 65.373 euros contre 67.478 euros à la clôture 2019, soit une baisse de 3,12 % (- 2.105 euros en valeur absolue).

L'actif immobilisé passant de 302 euros à zéro euro, l'essentiel de l'actif reste constitué par l'actif circulant totalisant 65.373 euros, principalement composé des disponibilités pour 59.201 euros (90,56 % de l'actif circulant). Le reste de l'actif circulant se répartit entre les comptes-clients à hauteur de 506 euros, les autres créances pour 5.128 euros et les charges constatées d'avance pour 408 euros.

Au passif, ne figure aucune provision pour risque ou charge. Le total des dettes, d'un montant de 60.389 euros au 31 décembre 2020 (-28,86 % par rapport à 2019), était principalement constitué de dettes fournisseurs pour 58.243 euros (96,45 % du passif) et de dettes fiscales pour 2.146 euros.

Au titre du compte de résultat, il convient d'indiquer que les produits d'exploitation de l'exercice ont atteint 232.723 euros (contre 162.560 euros pour l'exercice précédent, +43,16%) et les charges d'exploitation de l'exercice 209.938 euros (contre 150.411 euros en 2019, +39,58%).

1.3. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2020, date de la clôture de l'exercice, aucun événement important ou pouvant avoir une incidence financière sur la situation de la Société n'est à signaler.

1.4. Activité en matière de recherche et développement

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du code de commerce, nous vous signalons que la Société n'a effectué aucune dépense de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

1.5. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société poursuit le développement de son activité dans le prolongement des exercices précédents, sans changement significatif. Elle espère voir son chiffre d'affaires poursuivre sa progression et ses résultats s'améliorer afin de finaliser la reconstitution de ses capitaux propres.

1.6. Cession de participations au cours de l'exercice écoulé

Aucune cession, ni prise de participation au sein d'autres structure, ni prise de contrôle n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

1.7. Filiales et participations

Au 31 décembre 2020, la Société n'avait aucune filiale et ne détenait aucune participation.

Pour rappel, le capital de la Société est uniquement contrôlé, au sens des articles L. 233-1 et suivant du code de commerce, par une personne morale.

1.8. Délais de paiement des clients et des fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 alinéa 1 du code de commerce, il doit être fait état des informations sur les délais de paiement octroyés par les fournisseurs et pratiqués vis-à-vis des clients de la Société, et ce pour les exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010.

Il convient cependant d'indiquer que ces dispositions ne sont pas applicables dans la mesure où notre Société n'est pas dotée de commissaire aux comptes.

1.9. Prêts interentreprises

La société n'est pas concernée par les dispositions de l'article L 511-6, 3 bis alinéa 2 du code monétaire et financier dès lors qu'elle n'est pas dotée d'un commissaire aux comptes.



2. PRESENTATION DES COMPTES – METHODES D'EVALUATION

2.1. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels devront être identiques pour les prochains exercices de la Société qui, sauf décision de changement de date de clôture, auront une durée de douze (12) mois.

2.2. Méthodes d'évaluation

Les comptes annuels et le bilan ont été établis conformément aux dispositions légales et aux règlements du comité de la réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2020 ont été établis dans le respect du règlement 2016-07 de l'autorité des normes comptables, homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. RESULTATS – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

3.1. Examen des comptes et résultats

Préalablement à tout autre chose, il convient de rappeler que l'exercice clos le 31 décembre 2020 constitue le sixième exercice de la Société, qui a eu une durée normale de douze (12) mois.

Au titre de cet exercice, notre Société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes égal à 232.644 euros contre 162.558 euros en 2019, soit une hausse de 43,11 % (+ 70.086 euros en valeur absolue). Il est, comme les années précédentes, intégralement constitué de ventes de marchandises.

La Société n'a pas enregistré d'autres produits d'exploitation significatifs.

Les charges d'exploitation ont suivi la même évolution que les produits, mais dans de moindres proportions (+ 39,58 % ; + 59.527 euros), s'établissant à 209.938 euros, réparties de la manière suivante :

- | | |
|--|---------------|
| - achats de marchandises : | |
| contre 115.950 euros pour l'exercice précédent | 164.613 euros |
| - autres achats et charges externes : | |
| contre 33.118 euros pour l'exercice précédent | 43.724 euros |

- impôts et taxes : 0 euro
contre 0 euro pour l'exercice précédent
- autres charges : 1.601 euros
contre 1.343 euros pour l'exercice précédent

Les deux principaux postes de charges restent donc constitués par les achats de marchandises (livres numériques) qui ont représenté 78,41 % du total des charges d'exploitation (contre 77,09 % l'an dernier) et par les autres achats et charges externes (notamment sous-traitance du site internet, publicités, honoraires et commissions) qui ont représenté 20,83 % du total des charges (contre 22,02 % pour 2018).

Le résultat d'exploitation est ainsi ressorti en amélioration, passant d'un bénéfice de 12.149 euros en 2019 à un bénéfice de 22.785 euros en 2020 (+87,55%).

Compte tenu d'une charge financière de 674 euros correspondant principalement aux différences négatives de change, le résultat courant avant impôts de l'exercice s'est élevé à 22.398 euros, contre 11.959 euros en 2019.

Compte tenu des éléments ci-dessus et d'une perte exceptionnelle de 0 euro, l'exercice 2020 s'est soldé par un bénéfice de 22.398 euros contre un bénéfice de 11.959 euros pour l'exercice précédent (+87,29%).

3.2. Proposition d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à la somme de 22.398 euros, de la façon suivante :

Poste à affecter	Poste affecté	Montant à affecter	Affectation
Résultat de l'exercice		22.398 €	
Total		22.398 €	
	Report à nouveau		22.398 €
	Total		22.398 €

Compte tenu de cette affectation, le solde du poste « Report à nouveau », s'élevant à (28.055) euros, deviendrait ainsi débiteur à hauteur de (5.657) euros.

Conformément à l'article L. 232-12 alinéa 1er du code de commerce, les distributions de dividendes peuvent débiter une fois que le compte « Report à nouveau » est soldé ou créditeur.

Les bénéfices ultérieurs devront donc être utilisés par priorité à l'apurement du compte « Report à Nouveau » s'il est déficitaire, tout en respectant les dispositions légales en la matière.

Au 31 décembre 2020, le montant des capitaux propres s'établissait à 4.984 euros.

4. MENTIONS LEGALES FINALES

4.1. Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée devra prendre acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la Société.

4.2. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement au regard de l'article 39-4 du même code.

4.3. Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés

En application de l'article L 225-129-6 du code de commerce, les actionnaires des sociétés par actions doivent se prononcer tous les trois ans sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues par le code du travail tant que les actions détenues collectivement par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce représentent moins de 3 % du capital social de cette société. Ce délai est repoussé à cinq ans si, à l'occasion d'une augmentation de capital, les actionnaires se sont prononcés depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Nous vous précisons toutefois que ces dispositions ne sont pas applicables à la Société qui ne compte aucun salarié.

4.4. Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions légales, aucun commissaire aux comptes titulaire ou suppléant n'a été nommé dès lors que les seuils de bilan, de chiffre d'affaires et du nombre de salariés n'ont pas été dépassés. De plus, le capital social de la Société est détenu exclusivement par des personnes physiques.

4.5. Mandats en cours

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

4.6. Conventions réglementées

Nous allons vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce applicable aux sociétés par actions simplifiées.

Au bénéfice de tout ce qui vous a été exposé, nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez en votant les résolutions qui vous sont proposées.

CERTIFIE CONFORME
LE REPRESENTANT DUMENT HABILE